

La Madeleine, une Ville Internet

La France est le seul pays à proposer un label pour reconnaître les villes et villages promoteurs de l'Internet citoyen.

La Ville de La Madeleine Dans le cadre de la remise du 24^{ème} label « [National Territoires, Villes et Villages Internet](#) » qui s'est déroulée le jeudi 2 février 2023 en ligne, **la Ville de La Madeleine s'est vu décerner pour la 9^{ème} année consécutive, 5 arobases** ce qui la place sur la plus haute marche du podium du label Villes Internet.

Forte de ce label, la Ville de La Madeleine conserve par ailleurs le prix spécial : « Territoire d'excellence numérique » décerné en 2022 pour une durée de 3 ans.

Ce prix s'adresse aux collectivités labélisées 5 arobases depuis au moins 6 ans et distingue leur politique publique numérique et l'innovation de leurs dernières actions. Le jury a salué la constance de la Ville de La Madeleine dans le domaine de l'innovation caractérisée par la mise en place chaque année de nouveaux services numériques.

Des exemples d'actions menées en 2022

:

[Des QR-code pour une meilleure gestion de la propreté](#)

Les 250 corbeilles et 55 canipoches implantés à La Madeleine, ont été dotés de QR-code permettant aux habitants de déclarer toutes anomalies rencontrées : corbeille cassée, pleine ou sale, dépôt sauvage, distributeur de canipoches vide... Une notification alerte alors les agents et enclenche leurs interventions, garantissant ainsi une meilleure remontée de l'information, une réactivité d'intervention accrue et une meilleure traçabilité.

[Plateforme de publication des actes administratifs](#)

Cet outil génère des bordereaux de dépôt des actes administratifs qui constituent une preuve matérielle de leur affichage. Une fois le document publié, une chaîne d'intégrité le « scelle » numériquement et garantit son intégrité.

[Lancement d'un compte LinkedIn](#)

Le compte LinkedIn de la Ville permet de développer sa marque employeur tout en assurant sa présence sur le plus connu des réseaux sociaux professionnels.

PALMARÈS MADELEINOIS

2010 : De 1 à 3 @

De 2011 à 2013 : maintien des 3 @

2014 : De 3 à 4 @

De 2015 à 2021 : maintien des 5 @

2022 et 2023 : maintien des 5 @ avec une mention « Territoire d'excellence numérique »

rgba(255,255,255,1)
Publié le 06 février 2023